



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2012

DELIBERATION N° 05/2011/CCDS RELATIVE A
L'INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CIAS DES SAVANES ET ELECTION DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

L'an deux mil douze et le vingt-cinq janvier 2012 à dix huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MANGAL Daniel, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad,
HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, MICHEL Alain
Mmes Annick LEVEILLE, Cornélie SELLALIE Epse BOIS-BLANC, NADEAU Nadège, CARISTAN Lydie, **(Titulaires)**
Mme TIJUS MAC LOREN Nadia **(Suppléant)**
Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Titulaires absents :

MM. GABRIEL Jean-Christian, TORVIC Jean-Marie, Mmes CLET-COURAT France (excusée), CAMON Françoise

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau du conseil du 19 janvier 2012 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1. DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

ARTICLE 2. ARRETE à SEIZE (16) le nombre des membres du CA, comme suit :

- HUIT (8) conseillers communautaires titulaires et QUATRE (4) suppléants siégeant dans le collège des élus ;
- HUIT (8) membres titulaires et QUATRE (4) suppléants siégeant dans le collège des représentants des associations ;

ARTICLE 3. ELIT au scrutin uninominal ou de liste les conseillers suivants pour siéger au CA du CIAS :

TITULAIRES :

- SELLALI Cornélie
- NADEAU Nadège
- ATTICA-TRAMMA Anna
- TIJUS MAC LOREN Nadia



- CLET-COURAT France
- APOUYOU Bruno
- LAZZAROTTO William
- ZULEMARO Karine

SUPPLEANTS :

- MICHEL Alain
- LEVEILLE Annick
- BRIAIS Jocelyn
- CARISTAN Lydie

ARTICLE 4. **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 14
- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique le 25 janvier 2012
Pour extrait et certifié conforme

Le Président

Jean-Claude MADELEINE

